

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 04/05/2021
Et
Publication ou
notification du :

Absent(s) : M. NAËL Benoît

A été nommée secrétaire : Mme FIOT Nathalie

2021_024 – Approbation du compte administratif 2020 - Budget Assainissement

Le compte administratif 2020 du budget assainissement 2020 s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	9 977,71
	Recettes	24 505,27
	Résultat/solde	14 527,56
Report 2019	Excédent	149 061,39
	Déficit	
Résultat	Excédent	163 588,95
	Déficit	

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	24 677,68
	Recettes	31 267,22
	Résultat/solde	6 589,54
Report 2019	Excédent	
	Déficit	13 677,14
Résultat	Excédent	
	Déficit	7 087,60

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget assainissement 2020 ;
- Affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020, soit -7 087,60€ en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte D002 pour 7 087,60 ;
- Affecter le résultat cumulé de la section investissement 2020, soit 163 588,95€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 163 588,95€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/05/2021



Le Maire

Hervé De TROGOFF